

T 14404M SIA 06

ETAT FRANCAIS
PREFECTURE DE LA HAUTE GARONNE

2ème DIVISION
1er Bureau
BEAUX-ARTS

Le PREFET DELEGUE de
TOULOUSE
à Monsieur GUITARD, Président de la Section
Permanente de la Commission des Sites
Musée St Raymond Place St Sernin TOULOUSE

Toulouse, le

17 JUIN 1944

Objet : INVENTAIRE DES SITES DONT LA CONSERVATION PRESENTE UN
INTERET GENERAL.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que conformément aux dis-
positions de l'article 4 de la loi du 2 Mai 1930 réorganisant la protec-
tion des Monuments naturels et des Sites de caractère artistique, histo-
rique, scientifique, légendaire ou pittoresque M. le Ministre Secrétaire
d'Etat à l'Education Nationale a, par arrêté du 11 Avril 1944

inscrit sur l'inventaire des sites, dont
la conservation présente un intérêt général les anciennes maisons à pans
de bois dans la rue du Sac à Rieux-Volvestre.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération
distinguée.

LE PREFET DELEGUE,

Le Secrétaire Général

